

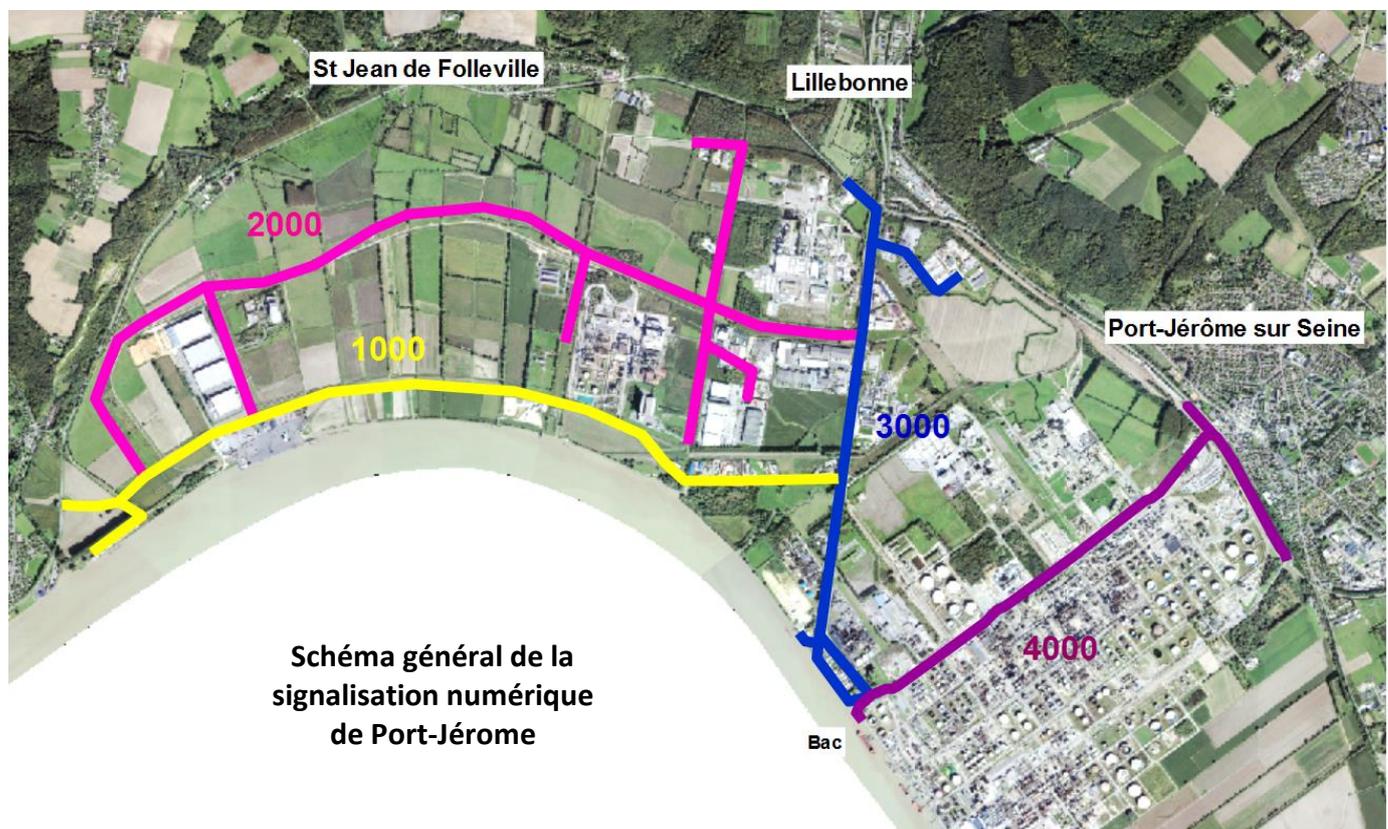
La nouvelle signalisation de Port-Jérôme

Caux Seine agglo a mis en place une signalisation numérique sur la zone industrielle de Port-Jérôme. Ce système est utilisé dans d'autres pays européens et des ports français comme Le Havre et Dunkerque.

Un numéro à 4 chiffres est attribué à toutes les entrées de site de Port-Jérôme.

La zone de Port-Jérôme (PJ) a été découpée en 4 zones :

- PJ 1000 à PJ 1999 : route portuaire
- PJ 2000 à PJ 2999 : route nord et les herbages
- PJ 3000 à PJ 3999 : RD 173 et bords de Seine
- PJ 4000 à PJ 4999 : RD 110 et un tronçon de la RD 81



Vous êtes une entreprise de la zone industrielle de Port-Jérôme

Caux Seine agglo vous a distribué un panneau avec un numéro à 4 chiffres pour chacune de vos entrées.

A vous de l'installer sur votre clôture ou tout autre support de manière visible de la rue.

Et à vous de l'indiquer sur vos bons de commande, rendez-vous d'affaire

Ce numéro est un complément d'adressage à destination des visiteurs qui ne sont jamais venus sur votre site. Il ne remplace pas votre adresse postale.

Il vous est demandé d'enlever les panneaux à votre nom sur le bord des routes. Sans action de votre part, ces panneaux seront enlevés par Caux Seine agglo à la fin de l'été.

Vous êtes un visiteur, un livreur

Il vous suffit de suivre les indications sur les panneaux de signalisation routière dès que vous entrez dans la zone industrielle et vous diriger progressivement vers votre numéro de destination.



Les points sont géo localisés (GPS). Le tableau est disponible sur simple demande auprès de Caux Seine agglo.

Pour toute question : contact@incase-normandy.fr



Maison de l'Intercommunalité - Allée du Catillon

B.P. 20062 - 76170 Lillebonne

Tel: 02 32 84 40 40